



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

N° 76 / MEJ / DGEE / CIR4

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

PAPEETE, le 19 août 2019

CIRCONSCRIPTION PÉDAGOGIQUE DE  
PAPEETE-PIRAE

*L'Inspectrice de l'éducation nationale*

Affaire suivie par : *Ketty TIXIER, secrétaire*

## NOTE DE SERVICE N°1

A faire émarger par tous les personnels de l'école

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des écoles publiques  
Mesdames et messieurs les adjoints  
Mesdames et messieurs les personnels des écoles de la circonscription

L'équipe de circonscription et moi-même vous souhaitons une excellente année scolaire riche de projets et d'actions au service de la réussite de nos élèves.

Dès à présent, je vous invite donc à procéder à **une lecture attentive de la lettre de rentrée du 5 août 2019 de madame la Ministre afin de décliner les mesures au sein de votre école et de chaque classe.**

Bien entendu, comme l'an passé, l'équipe de circonscription et moi-même vous accompagnerons pour que nous puissions ensemble contribuer à l'application de la politique éducative de la Polynésie française.

Au niveau de la circonscription, voici quelques informations administratives et de fonctionnement pédagogique :

Cette année, l'équipe de circonscription est composée de :

**IEN :** Corinne GRASSET

**Secrétaire :** Ketty TIXIER

**CPAIEN :** Eva JANNON, Elvina PAHOA, Moea PEREYRE, Sandrine DEZERVILLE

**EA :** Laurette ITCHNER (EATICE), Tahia TETUANUI (EALCP)

### 1. Informations administratives

#### 1.1 Affectations de personnels, questions diverses

- Je vous remercie de réserver le meilleur accueil aux nouveaux enseignants ainsi qu'aux enseignants débutants que vous accueillerez dans vos écoles.
- Conseil école/collège : les directeurs indiqueront par mél au secrétariat le nom du référent cycle 3 **pour le 26 août 2019.**
- Les directeurs renseigneront, par la même occasion, l'annexe 1 en indiquant le nom des enseignants ressources, à renvoyer **pour le 26 août 2019.** Ces derniers contribueront à la mise en œuvre des projets de circonscription existants (chorale cycle 3, rallye langues CE2, projet plurilingue en SG) et à venir (création numérique...).

## 1.2 ASH

En tant qu'ESR (Enseignant Spécialisé Référent) Mesdames FROGIER Ninirei et TAIMANA Karine exerceront sur les secteurs suivants :

ESR Papeete : Mme FROGIER Ninirei Vini Pro : 87 37 14 23 <a href="mailto:Esr.tahitiouest@education.pf">Esr.tahitiouest@education.pf</a> Base : Ecole de Pina'i à Papeete	ESR Pirae : Mme TAIMANA Karine Numéro provisoire : 40 42 09 10 (Ecole Tutera'i Tane Elémentaire) <a href="mailto:Esr.tahitiest@education.pf">Esr.tahitiest@education.pf</a> Base : Ecole de Tutera'i Tane à Pirae
---	---

## 1.3 Réunion directeurs :

Pour que vous disposiez de premières informations sur le fonctionnement de cette année scolaire, je vous propose de réunir les directeurs **le mardi 27 août 2019 de 8 heures à 12h à la mairie de Pirae**. Comme l'an passé, des réunions régulières (temps de formation notamment) seront programmées avec les directeurs tout au long de l'année et le calendrier vous sera communiqué lors de la première réunion.

## 1.4 Correspondance administrative

Toute correspondance doit être acheminée par la **voie hiérarchique**. Il vous est demandé de ne traiter qu'un seul objet par lettre.

## 1.5 Fonctionnement du secrétariat :

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi de 7h00 à 15h30
- mercredi de 7h00 à 11h30
- vendredi de 7h00 à 14h00

**Coordonnées téléphoniques de la circonscription : 40 43 01 85**

**Coordonnées électroniques de la circonscription : [cir.papeete@education.pf](mailto:cir.papeete@education.pf)**

**Coordonnées postales B.P 20673 - 98731 Papeete -Tahiti (Bureau Paofai)**

## 1.6 Site de circonscription :

Adresse : <http://cir4.education.pf>

Accès privé :

- enseignant : identifiant : enseignant / mot de passe : enseignant2018
- CEC Taaone : identifiant : cectaaone / mot de passe : taaone2018
- CEC Maco Tevane: identifiant : cecmacotevane / mot de passe : macotevane2018
- CEC Tipaerui : identifiant : cectipaerui / mot de passe : tipaerui2018

Afin de valoriser et de mutualiser les actions et les ressources des écoles, il est important d'alimenter de manière périodique le site de circonscription par des articles et des photos illustrant les temps forts des écoles, à transmettre par voie hiérarchique au bureau de l'inspection.

## 1.7 Sorties scolaires:

Il va de soi que toute sortie scolaire doit apporter **une plus-value aux enseignements**. Elle est obligatoirement inscrite dans un projet pédagogique cohérent avec le projet d'école, en conformité avec la réglementation et la sécurité des élèves. Comme évoqué lors de nos temps de formation, j'engage les directrices et directeurs à prendre appui sur la grille d'aide à la constitution des dossiers (*cf. annexe 2*). Ce document servira de base au temps de concertation avec la conseillère référente de l'école.



**J'attire votre attention sur la nécessité de respecter impérativement les délais réglementaires et nécessaires à l'instruction de ce type de dossier.**

Type de sortie		Délais à respecter	
		Date de dépôt à la circonscription <u>accompagné de la grille d'aide.</u>	Traitement du dossier par la circonscription
Sorties régulières	Activités de natation (A1 N)	<b>3 semaines</b> avant le début du module	Modalités : - rédaction d'un premier avis sur projet - rencontre avec le directeur chargé de présenter le dossier pour régulation. - rédaction de l'avis définitif avant transmission à l'IEN pour validation et transmission à la DGEE.
Sorties occasionnelles sans nuitée	CAS n°1 : sans changement d'île et sans déplacement maritime	<b>3 semaines</b> avant la date de départ	
	CAS n°2 : avec changement d'île ou de déplacement maritime ou de classe de mer	<b>6 semaines</b> avant la date de départ	
Sorties occasionnelles avec nuitée	En Polynésie française	<b>6 semaines</b> avant la date de départ	
	Hors Polynésie française	<b>8 semaines</b> avant la date de départ	

### **1.7 Sécurité : PPMS :**

L'école a le devoir d'assurer la sécurité des élèves mais également de prévoir des activités d'enseignement en lien avec l'éducation à la sécurité afin d'éduquer les élèves aux gestes citoyens face aux risques majeurs.

Le PPMS de l'école est mis en œuvre et doit être actualisé chaque année par le directeur d'école et l'équipe pédagogique dans une démarche collaborative. Après information lors du conseil d'école, un exemplaire PPMS est envoyé à la Mairie et à l'inspection.

Les parents doivent également en être informés.

Un référent PPMS école doit être clairement identifié. Ses coordonnées seront communiquées à l'inspection avant le 2 septembre.

Je vous recommande de réaliser :

- au moins deux exercices d'évacuation incendie chaque année au titre du PPMS « Sécurité incendie » le premier au cours du mois qui suit la rentrée,
- au moins un exercice chaque année au titre du PPMS « Risques majeurs » naturels ou technologiques.

Un temps de formation spécifique sera engagé avec les directeurs concernant un volet « attentat intrusion »

Des informations complémentaires sur ce dossier vous seront transmises ultérieurement.

## 2. Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

### 2.1 Conseils :

Je vous conseille d'établir le calendrier des réunions dès que possible et de le communiquer aux participants à ces conseils. Vous veillerez à me transmettre également cette planification **avant le 2 septembre 2019**.

**Conseils des maîtres :** adresser un compte rendu de ces réunions à l'inspection de circonscription (cf. fiche « compte rendu » annexe 3)

**Conseils de cycles :** adresser les relevés de conclusions (même succincts, ils doivent rester explicites) à l'inspection de circonscription en utilisant le document précité.

**Conseils d'école :** après chaque séance, un procès-verbal est dressé et signé par le président et le secrétaire de séance. Il précise, outre la liste des participants, l'ordre du jour. Un relevé de conclusions précis est établi. Un exemplaire est adressé à l'IEN.

**Chaque compte rendu sera transmis dans les quinze jours qui suivent la réunion.**

**Les dates des conseils de cycles 3 et des conseils Ecole-Collège de votre secteur de collège vous seront communiquées prochainement.**

### 2.2 Horaires – Surveillance des élèves :

Le respect strict des heures de rentrée, de sortie et de récréation s'impose. C'est un facteur important de crédibilité et de bonne réputation de l'école. Le directeur est responsable de tout manquement à cette consigne. Chacun doit avoir à cœur de lui faciliter l'exercice de cette responsabilité.

Dans le même esprit, on proscriera toute déambulation d'enfants dans les classes et couloirs pendant les récréations et les interclasses. Tout mouvement doit avoir lieu sous la surveillance du maître de la classe.

**L'adhésion des élèves** à ces contraintes garantes de la sécurité et de la sérénité de tous contribue à leur éducation civique.

D'autre part, il n'est pas acceptable d'exclure un élève d'une classe et de le laisser dans le couloir même avec la porte de la classe ouverte.

## 3. Informations pédagogiques

### 3.1 Projet d'école :

En référence à la **note n°27572 du 11 juin 2019**, l'élaboration du nouveau projet d'école est planifiée en plusieurs temps :

- bilan de l'ancien projet par l'équipe actuelle – avant les vacances de juillet 2019 (à transmettre à l'IEN)
- élaboration du nouveau projet par la nouvelle équipe – août à octobre 2019
- phases d'échanges, de régulations éventuelles avec l'IEN de circonscription et finalisation du projet - octobre à décembre 2019
- mise en œuvre effective – rentrée de janvier 2020

La dimension collective de ce chantier est un gage de réussite dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet triennal. La circonscription accompagnera chaque école dans la réflexion des équipes.

### 3.2 Évaluations CP – CE1

Les évaluations se dérouleront selon le calendrier suivant :

- livraison des livrets dans la circonscription **à partir du 22 août 2019**
- passation des évaluations du **02 au 13 septembre 2019**
- saisie des réponses des élèves du **16 septembre au 11 octobre 2019, délai de rigueur**

L'exploitation et l'analyse des résultats participeront à l'écriture du nouveau projet d'école.



### **3.3 Prise en compte de la diversité des élèves :**

La prise en compte de la diversité des élèves et de leurs besoins particuliers demeurent un des facteurs clés d'une réussite scolaire pour tous. Ce principe, réaffirmé par Madame la Ministre dans sa lettre de rentrée, est donc à décliner dans chaque école, chaque cycle et chaque classe au travers des différents outils et pratiques pédagogiques adaptées.

Ainsi, dans la logique de la mise en œuvre de l'axe 2 du projet d'école, les outils de circonscription sont à disposition des équipes :

- la mise en place du « dossier de suivi de l'élève » constituera la mémoire de tous les dispositifs déployés pour venir en aide à l'élève qui rencontre des difficultés ;
- le PPRE et son guide méthodologique permettra de coordonner les actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par un élève dans l'acquisition des connaissances et des compétences du Socle Commun.

Ces documents sont en ligne et téléchargeables sur le site de la Circonscription : [http://cir4.education.pf\(onglet ALERTES\)](http://cir4.education.pf(onglet%20ALERTES))

Les directeurs ont bénéficié de deux temps de formation sur cette thématique les 26 février et 25 juin 2019 et l'équipe de circonscription se tient à votre disposition en cas de besoin.

### **3.4 Formation continue :**

Sur les 6 vendredis verts :

- 2 vendredis (le 27/09 et le 22/11) seront consacrés à la rédaction du projet d'école. Des informations complémentaires seront transmises aux directeurs d'école pour l'organisation de ces temps de formation. Ces derniers seront complétés, autant que de besoin, par des temps de conseils de maitres et de cycle afin que les délais d'élaboration de ce projet soient respectés.
- Le 31/01 sera dédié soit :
  - o à des ateliers thématiques liés aux actions du projet de circonscription
  - o à des travaux sur site école
- Les 20/03, 15/05 et 03/07 seront vraisemblablement dédiés à des travaux en école, répondant aux besoins identifiés des élèves, dans le cadre du nouveau projet d'école. Les contenus pourront néanmoins évoluer en fonction de l'actualité. Une restitution des travaux sera communiquée à l'IEN.

### **3.5 Organisation de la classe :**

Dans le but de permettre la continuité éducative en cas de remplacement, je vous demande de veiller à mettre à jour dans chaque classe le classeur du remplaçant déjà en vigueur dans la circonscription. Il s'agit d'établir et de laisser en évidence (par affichage et/ou regroupés dans un classeur laissé constamment sur le bureau) :

- La liste des élèves (nom, prénom, date de naissance) faisant apparaître, éventuellement, les mesures d'aide ou d'accompagnement (PPRE, PAP...) et une information lisible concernant les PAI ainsi que les prises en charge des élèves sur le temps scolaire,
- En maternelle, la liste des personnes habilitées à venir récupérer chaque enfant et présentées à l'enseignant,
- Une programmation d'objectifs pour chacun des grands domaines d'activité ou discipline pour l'année et par période,
- L'emploi du temps,
- Le cahier journal rédigé quotidiennement mentionnera les objectifs fixés pour chacune des activités prévues,
- La mise à jour de la répartition des tâches en cas de mise en œuvre du PPMS.

La tenue d'un cahier journal détaillé n'exclut nullement la rédaction de fiches spéciales de préparation, ni toute autre forme de travaux destinés à accroître l'efficacité de l'action pédagogique.

#### 4. Le PPCR et l'évaluation des enseignants

La campagne du PPCR se déroulera selon les modalités connues. Comme l'an passé, un accompagnement de l'équipe de circonscription est proposé pour préparer ce rendez-vous de carrière. Chaque enseignant concerné pourra, s'il le souhaite, prendre l'attache des conseillères pédagogiques.

**Je vous remercie d'informer tous les collègues nommés dans les écoles de la circonscription et de vous conformer à ces instructions d'ordre général qui nous permettront de gérer avec efficacité la circonscription, ceci dans l'intérêt de tous. Les éventuelles difficultés me seront signalées.**

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale



Corinne GRASSET

